

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-huit, le Mercredi Vingt-Six Septembre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Torquesne, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 Septembre 2018, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZY SZYN, M. Serge DERET, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. André LACROIX, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Georges HOUZIAUX (à compter du point 2-3), M. Jacques LECLERCQ (jusqu'au point 2-2 inclus), M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Bernard TRANNIN, M. Patrick DOYEN, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, M. Michel DEBAVELAERE, Mme Catherine VESIEZ, Mme Sylvie JONIAUX, Mme Sylviane DURAK, M. Francis RICHARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Pierre LESTOCARD (Pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE), Mme Réjane LIBERT (pouvoir à M. Michel HOUSAU), M. Jean-Luc BOYER (pouvoir à M. Jean-Marcel DUMONT), Mme Agnès LAGEAT (pouvoir à M. Norbert GROBELNY), M. Nicolas CICORIA (pouvoir à Mme Sylvie LEGROS), Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à Mme Valérie RATTE), M. Régis BAES (pouvoir à M. Bernard TRANNIN), M. Michel VOLANTI (pouvoir à M. Rodrigue MROZ), Mme Annick DANIEL (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Xavier PLATEL (pouvoir à M. Michel HOUVENAEGHEL), M. Pierre DECOURRIERE (pouvoir à M. Francis RICHARD),

Absent représenté :

M. Georges HOUZIAUX (représenté par M. Jacques LECLERCQ jusqu'au point 2-2 inclus), M. Gilles PINTIAUX (représenté par M. Patrick DOYEN)

Absents :

M. Jean-Pierre LEGER,
M. Jean-Pierre MOREAU,
M. Michel ROUSSEAU,
Mme Marie-Christine GUENOT,
M. Bernard BATTESTI,
M. Jean-Luc LEROUX,
M. Guy de SAINT-AUBERT,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

Point N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Adopté à l'unanimité

Point N°2 : POLE RESSOURCES

➤ **Ressources humaines :**

2-1 : Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

2-2 : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions Et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE REGIE »

Adopté à l'unanimité

2-3 : Comité National d'Action Sociale : modification des conditions d'accès pour les agents non-titulaires

Adopté à l'unanimité

2-4 : Véhicules de service : conditions du remisage à domicile

Adopté à l'unanimité

Point N°3 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE/LOGEMENT/CADRE DE VIE

3-1 : Bilan de la concertation et arrêt-projet du Schéma de Cohérence Territoriale

Adopté à l'unanimité

3-2 : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de division en vue de vendre un lot pour la construction d'un supermarché à Corbehem

Adopté à la majorité absolue (2 contre, 1 abstention)

3-3 : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tortequesne

Adopté à la majorité absolue (1 contre)

3-4 : Instauration du droit de préemption urbain et délégation de son exercice sur la commune de Tortequesne

Adopté à l'unanimité

3-5 : Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Haucourt

Adopté à l'unanimité

3-6 : Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune d'Ecourt Saint Quentin

Adopté à l'unanimité

3-7 : Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Adopté à la majorité absolue (1 abstention)

Point N° 4 : SPORTS / ESPACE AQUALUDIQUE AQUATIS

4-1 : Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

Adopté à l'unanimité

4-2 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la piscine de Marquion à l'aquacub de Marquion

Adopté à l'unanimité

POINT N°5 : POLE ACTION SOCIALE

5-1 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du Service d'Aide à Domicile

Adopté à l'unanimité

5-2 : Avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

Adopté à l'unanimité

Point N°6 : TOURISME/PATRIMOINE

6-1 : Changement de dénomination de la Société Publique Locale Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras

Adopté à l'unanimité

6-2 : Convention portant versement d'une compensation pour obligation de service public passée avec la Société Publique Locale Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras

Adopté à l'unanimité

6-3 : Convention avec le département du Pas-de-Calais relative au réseau départemental "Le Pas-de-Calais à vos pieds"

Adopté à l'unanimité

Point N°7 : CULTURE

7-1 : Participation à la mise en place du projet lecture publique 2018/2019

Adopté à l'unanimité

Point N°8 : POLE FINANCES ET GESTION

8-1 : Exonération des locaux à usage industriels et commerciaux de la TEOM au titre de l'année 2019

Adopté à l'unanimité

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant sur la liste annexée à la présente délibération,

8-2 : Lissage du taux de la TEOM à partir de 2019

Adopté à l'unanimité

8-3 : Budget Primitif 2019 – Service de Soins Infirmiers à Domicile

Adopté à l'unanimité

8-4 : Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal

Adopté à l'unanimité

8-5 : Création de la régie de recettes « Service d'Aide à Domicile »

Adopté à l'unanimité

8-6 : Cotisation au SyMEA pour l'année 2018

Adopté à l'unanimité

8-7 : Acceptation d'indemnités de sinistre

Adopté à l'unanimité

Affiché le 28 septembre 2018

Le Président, Pierre GEORGET

